

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.028

L'An deux Mille Quinze, le 9 mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 2 mars 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 2 mars 2015

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Dominique BERGEROT représentée par M. Didier QUENTIN
Mme Florence DEAU représentée par M. René-Luc CHABASSE

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Michel SERVIT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL : CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME POUR L'ORGANISATION DE SELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LE CADRE DE LA LOI DU 12 MARS 2012 RELATIVE A L'ACCES A L'EMPLOI DE TITULAIRE.

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITE

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de sélections professionnelles. Après avis du Comité Technique en date du 14 octobre 2013, il a été prévu de proposer en 2015 deux agents remplissant les conditions d'éligibilité à la sélection professionnelle, l'un au grade d'éducateur de jeunes enfants et l'autre au grade d'auxiliaire de puériculture. Il s'agit pour ces deux agents de préparer un dossier de candidature et, à partir de ce dossier, d'être auditionnés par une commission d'évaluation professionnelle chargée d'apprécier leur aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois auquel la sélection professionnelle donne accès.

L'organisation de la sélection professionnelle peut, par convention, être déléguée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'ouvrir en 2015, au titre du dispositif de sélections professionnelles, les postes suivants :
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture
- de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime l'organisation des sélections professionnelles.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'organisation des commissions de sélections professionnelles par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 mars 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO